

PÔLE GERONTOLOGIQUE

Espace d'accueil et d'information du Pôle gérontologique Annecy Est ou Ouest

Missions / Activités

Le Pôle Gérontologique intervient auprès des **personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie et rencontrant des difficultés pour accomplir les gestes de la vie quotidienne.**

Son objectif principal est de permettre d'améliorer leurs conditions de vie et favoriser leur **maintien à domicile.**

Son équipe pluridisciplinaire (médecin, coordinateur, travailleurs médico-sociaux -assistantes sociales, infirmières-, ergothérapeute, secrétariat) assure 3 missions essentielles :

- ◆ **Une mission d'information - auprès des usagers et des professionnels :**
 - **Informers sur l'APA (allocation personnalisée d'autonomie)** - aider à la constitution du dossier de demande et mettre en place l'APA
 - **Informers sur les dispositifs et services d'aide** : aide à domicile, portage de repas, téléalarme, accueil de jour, hébergement temporaire ou de longue durée en établissement, l'aménagement de l'habitat, etc.
 - **Orienter** le demandeur vers les professionnels et/ou tout service adaptés au besoin.
- ◆ **Une mission d'évaluation - auprès des personnes âgées par l'équipe médico-sociale du pôle (EMS)**
 - **Évaluer les besoins et attentes** de la personne et proposer des solutions adaptées.
 - **Instruire les demandes** spécifiques (APA, téléalarme).
 - **Accompagner par un suivi médico-social** les personnes en difficultés; faciliter la coordination des interventions.
- ◆ **Une mission de coordination**
 - Permettre la mise en œuvre du **Schéma Gérontologique Départemental** en concertation avec l'ensemble des partenaires.
 - Assurer l'interface entre le **Comité Départemental de Coordination Gérontologique** et les réflexions et initiatives locales.

Public concerné

- ◆ Toute personne âgée de 60 ans et plus en perte d'autonomie et rencontrant des difficultés pour accomplir les gestes de la vie quotidienne.
- ◆ L'entourage de cette personne.

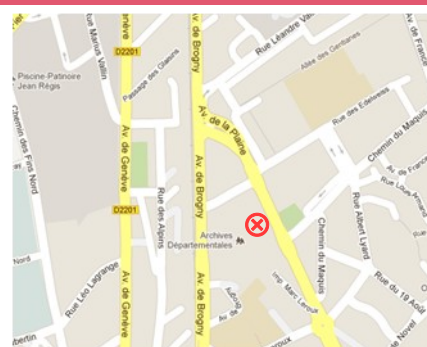
Conditions et modalités d'accès

- ◆ **Accueil physique et téléphonique** ouvert aux personnes demandeuses, à leur entourage. **Sans rendez-vous.**
- ◆ A noter : ouverture dans le courant du 1er trimestre 2013 d'un Point d'Accueil et d'Information.

Localisation, coordonnées, horaires

Pôle Gérontologique Annecy Est et Ouest
39, avenue de la Plaine - 74000 ANNECY

- ◆ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Sans rendez-vous.
- ◆ **Tél** : 04.50.33.20.10 - **Fax** : 04.50.33.20.11
- ◆ **Site internet** : www.ageplus74.fr et www.cg74.fr



POLE GERONTOLOGIQUE

Espace d'accueil et d'information du Pôle gérontologique Annecy Est ou Ouest

Allocation Personnalisée d'Autonomie : en savoir plus

- ◆ Le principe : il s'agit d'une allocation ouverte aux personnes âgées hébergées à domicile ou dans un établissement, remplissant les conditions ci-dessous :
 - être âgé de 60 ans ou plus,
 - être en manque ou en perte d'autonomie en raison de son état physique ou mental,
 - avoir besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou être dans un état nécessitant une surveillance régulière,
 - résider de façon stable et régulière en France (et pour les étrangers, être en séjour légal en France).
- ◆ La personne qui souhaite bénéficier de cette aide doit en faire la demande auprès du Conseil Général (dossier à retirer auprès du Pôle Gérontologique ou auprès de différents autres organismes - CCAS, CRAM, mutuelles, ADMR et autres services d'aide à domicile). Les assistants sociaux du Pôle Médico-social peuvent aider le demandeur à compléter son dossier, mais la demande doit être faite par la personne elle-même (pour par ses proches).
- ◆ La demande sera acceptée ou non et un plan d'aide pourra être mis en place en fonction du niveau de dépendance de la personne demandeuse, évalué par l'équipe médico-sociale du Pôle Gérontologique (ou par celle de l'établissement d'hébergement selon le cas).

Maintien à domicile : des services adaptés, financés par l'APA

- ➔ **Aides à domicile** : actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, alimentation,...), tâches ménagères, démarches administratives,...
- ➔ **Soins infirmiers à domicile.**
- ➔ **Téléalarme** : dispositif d'écoute 24h/24 pour recevoir rapidement de l'aide en cas de chute, de malaise, de visite importune,...
- ➔ **Portage de repas** : des repas tout prêts, variés et équilibrés.
- ➔ **Aménagement du logement** : aide au financement d'aménagements spécifiques (largeur de portes, salle de bain, ascenseur,...), de mobilier et d'équipements facilitant la vie quotidienne (lit médicalisé, barre d'appui, déambulateurs...)
- ➔ **Accueil de jour / hébergement temporaire** : pour rencontrer d'autres personnes, pour permettre l'absence momentanée des aidants familiaux, lors de travaux réalisés au domicile,...

Un préoccupation particulière : agir contre le suicide chez les personnes âgées

Le Conseil Général est engagé dans une importante action de sensibilisation et de prévention du suicide chez les personnes âgées.

- ➔ Une brochure d'information et de conseils est diffusée; elle est disponible auprès du Pôle Gérontologique.

Suivre des situations complexes : le dispositif interface MAIA

Un dispositif qui peut être saisi par les professionnels (techniciens médico-sociaux et équipe territoriale du handicap du Conseil Général, assistants sociaux des centres hospitaliers de la Région d'Annecy et de Rumilly) **pour une prise en charge spécifique de toutes les problématiques et le suivi** des personnes très isolées (isolement familial, perte de mobilité) et :

- ➔ atteintes de la maladie d'Alzheimer
- ➔ ou âgées de plus de 75 ans et présentant des troubles cognitifs et/ou du comportement et/ou de l'humeur ayant une incidence sur leur vie quotidienne.